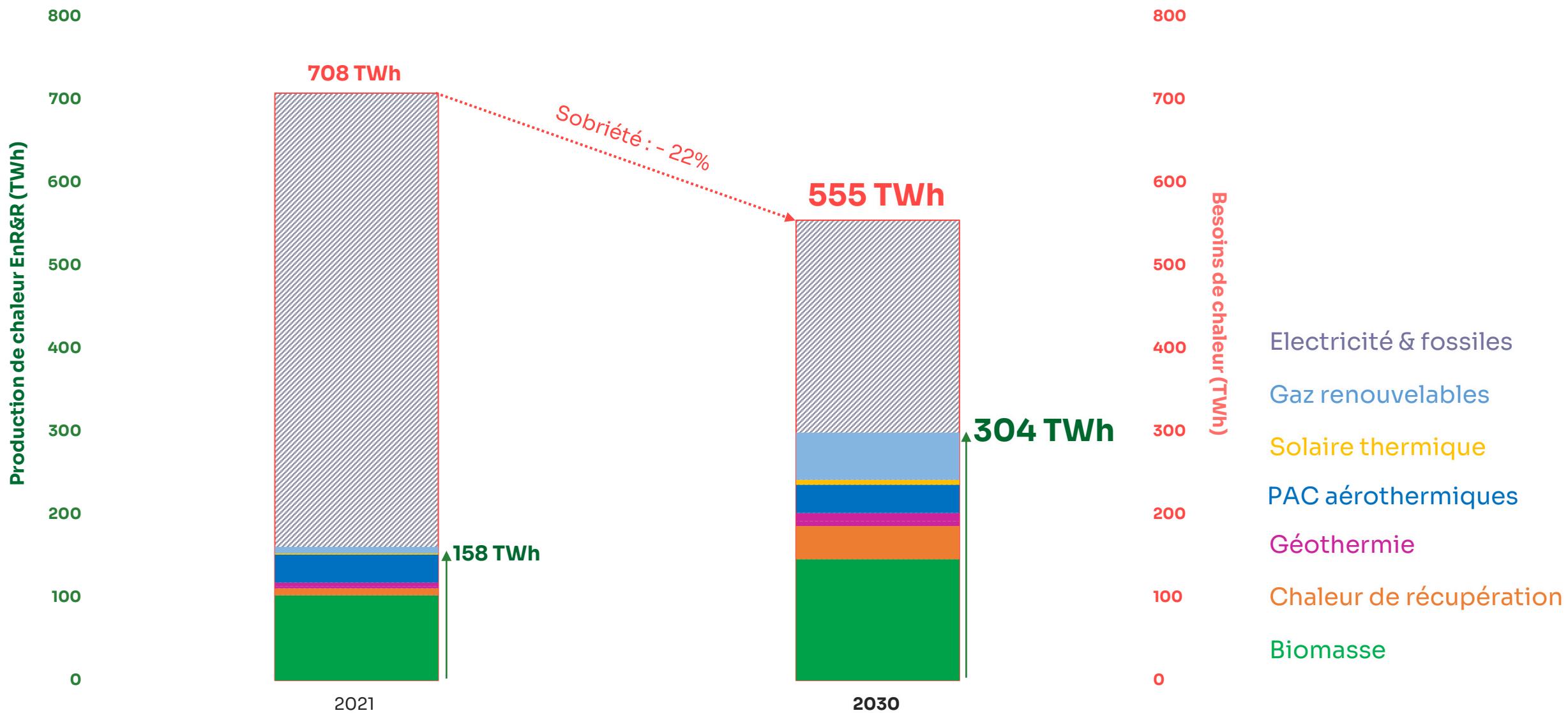


CLUB DE LA CHALEUR RENOUVELABLE

UN PLAN MARSHALL POUR LA CHALEUR RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION

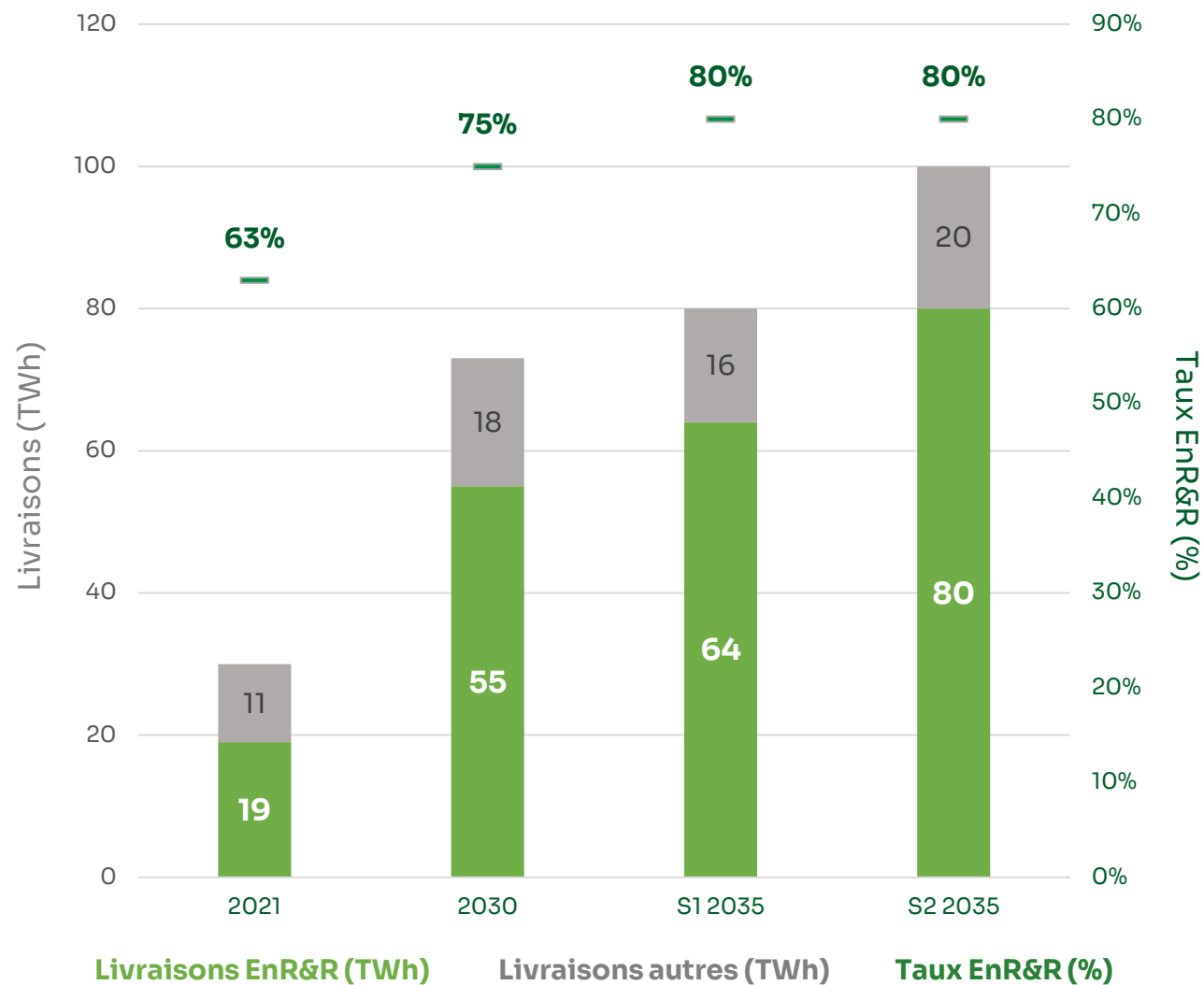


Un objectif : 54% de notre chaleur issue d'EnR&R dès 2030 !



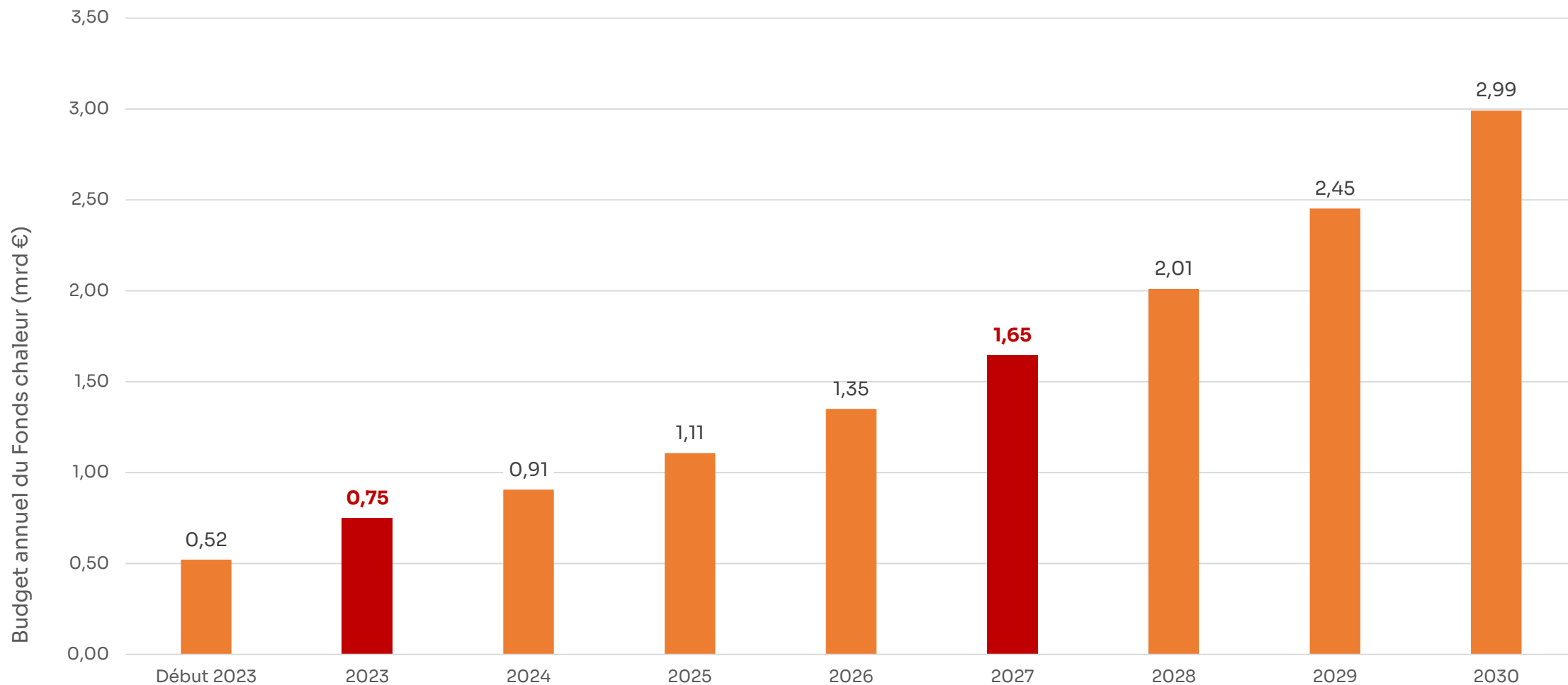
En 2030, les réseaux de chaleur répondront à 10% des besoins de chaleur (X2)

Une ambition forte pour les réseaux de chaleur



Les mesures phares pour déployer le Plan Marshall

Un fonds chaleur à la hauteur des ambitions



Les mesures phares pour déployer le Plan Marshall

Mobiliser les ressources en chaleur renouvelable et de récupération



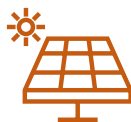
Chaleur fatale :

- Evaluer obligatoirement le potentiel de valorisation de chaleur fatale des installations industrielles et data centers supérieurs à 5MW
- Lancer un fonds de garantie pour faciliter la récupération de cette chaleur



Déchets :

- Relancer et simplifier des appels d'offres CSR
- Lever les plafonds de volumes incinérés dans le PRPGD



Solaire thermique : lancer des plans solaires par secteur (camping, industrie agro-alimentaire, piscines publiques ...)



Géothermie : déployer le Plan national Géothermie



Méthanisation : Ajuster le cadre économique de l'injection et rapidement lancer le dispositif des Certificats de Production de Biogaz

Les mesures phares pour déployer le Plan Marshall

Accélérer le déploiement de la chaleur renouvelable et de récupération



Planification :

- Définir une stratégie territoriale de chauffage dans tous les documents d'urbanisme (PLU) et d'habitat (PLH)
- Généraliser la réalisation d'études de faisabilité publiques de création de réseaux de chaleur dans toutes les collectivités de plus de 10 000 habitants
- S'assurer que les futures zones d'accélération introduites dans la loi ENR, abordent avec la même ambition le développement de l'électricité et de la chaleur renouvelable et de récupération en cohérence avec la future PPE
- Etablir un plan Etat et collectivités exemplaires : planifier le déploiement accéléré de la chaleur renouvelable pour le patrimoine de l'Etat et des collectivités avec AGILE, l'Agence de Gestion de l'Immobilier de l'Etat pour atteindre l'objectif de 50% de chaleur EnR&R en 2030



Rénovation des bâtiments :

- Faciliter l'installation de boucles d'eau chaude secondaires dans les bâtiments résidentiels et tertiaires
- Inscrire le dispositif MaPrimeRénov' dans une trajectoire budgétaire pluriannuelle

Les mesures phares pour déployer le Plan Marshall

Agir en faveur de l'attractivité de la chaleur renouvelable et de récupération



Communiquer à grande échelle sur la chaleur renouvelable et de récupération :

- Mise en œuvre d'une campagne de communication nationale grand public sur la chaleur renouvelable (toutes filières confondues) s'appuyant en particulier sur le label « Ecoréseaux de Chaleur »



Faire émerger une ingénierie territoriale de la chaleur renouvelable :

- Mise en place d'un plan visant à augmenter les ressources humaines et les compétences disponibles dans les métiers de la chaleur et de froid renouvelable : formations diplômantes, politique d'emplois dédiée
- Renforcement de l'animation territoriale en déployant un réseau de « Générateurs Chaleur Renouvelable et Réseaux de chaleur Multi-Energies », prenant en compte les dispositifs existants
- Elargissement des missions du dispositif France Rénov à l'information, la promotion et l'accompagnement de projets de particulier en matière d'équipement de chaleur renouvelable individuelle ou collective